



AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DU RWANDA EN FRANCE

Remise aux autorités rwandaises du présumé génocidaire **Bernard MUNYAGISHARI**

L'Ambassade du Rwanda en France constate avec satisfaction que le Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) a renouvelé la confiance qu'il avait déjà précédemment accordé à la Justice rwandaise en remettant le mercredi 24 juillet dernier aux autorités de son pays, Bernard MUNYAGISHARI, poursuivi pour crime de génocide des tutsi en 1994.

Il rappelle que le TPIR avait déjà renvoyé en avril 2012 Jean UWINKINDI, dont le procès est actuellement en cours à Kigali.

Il remarque que d'autres pays tels que la Suède, la Norvège ou encore le Canada et les Etats-Unis d'Amérique ont également renvoyé dans un passé récent des présumés génocidaires se trouvant sur leur sol pour y être conduits devant les juridictions rwandaises.

Il rappelle que ces dernières appliquent, comme le TPIR et la cour Européenne des Droits de l'Homme ont pu consacrer dans les décisions définitives, le principe du procès équitable qui sied à tout Etat de droit.

Il regrette néanmoins que la France, Pays des Droits de l'Homme, s'écarte de cette jurisprudence internationale en refusant quasi systématiquement le renvoi devant la Justice rwandaise du plus grand nombre de ces présumés génocidaires se trouvant actuellement sur son sol.

Fait à Paris le 25/07/2013

